

Rapport du jury

Concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale

Spécialité musique – discipline Orgue

Session 2013

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Les concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale sont organisés pour la première fois par les Centres de Gestion dans le cadre du processus de transfert de compétence en matière d'organisation des concours du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) vers les Centres de Gestion (CDG) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les Centres de Gestion, afin d'offrir une meilleure lisibilité, ont opté pour un mode d'organisation national.

Le Centre de Gestion de Loire-Atlantique a pris en charge la discipline orgue pour l'ensemble du territoire national.

Pour information, les Centres de Gestion organisateurs des différentes disciplines, pour la session 2013 sont les suivants :

| SPÉCIALITÉ MUSIQUE | |
|---|---------------------|
| Violon | CIG Petite Couronne |
| Formation musicale | |
| Alto | CDG 25 |
| Violoncelle | CDG 70 |
| Contrebasse | CDG 33 |
| Accompagnateur musique et danse | |
| Musique électroacoustique | |
| Flûte traversière | CDG 67 |
| Hautbois | |
| Chant | |
| Harpe | CDG 38 |
| Basson | CDG 80 |
| Saxophone | CDG 31 |
| Trompette | CDG 76 |
| Trombone | |
| Tuba | CDG 35 |
| Musique traditionnelle | |
| Piano | CDG 69 |
| Professeur coordinateur musiques actuelles amplifiées | |

| | |
|---|---------------------|
| Orgue | CDG 44 |
| Cor | |
| Accordéon | CDG 59 |
| Guitare | CDG 14 |
| Percussion | CDG 37 |
| Musiques anciennes | CDG 87 |
| Jazz | DG 13 |
| Clarinette | |
| Culture musicale | CDG 54 |
| Écriture | |
| Professeur d'accompagnement (musique et danse) | |
| Professeur chargé de direction (musique, danse, art dramatique) | CDG 86 |
| Direction d'ensembles instrumentaux | CIG Grande Couronne |
| Direction d'ensembles vocaux | |
| SPÉCIALITÉ DANSE | |
| Danse contemporaine | CDG 59 |
| Danse classique | |
| Danse jazz | |
| SPÉCIALITÉ ART DRAMATIQUE | |
| SPÉCIALITÉ ARTS PLASTIQUES | |
| | CIG Grande Couronne |

Ces concours ont été organisés sur la base de cadrages d'épreuves nationaux. Aussi, un groupe de travail composé de représentants de tous les Centres de Gestion organisateurs a été constitué. De plus, il a été fait appel à un groupe d'experts pour aider à l'élaboration de ces notes de cadrages, et à l'établissement des bordereaux de notation permettant d'affiner au mieux les critères d'évaluation.

CALENDRIER :

| | |
|---|-------------------------------|
| Période d'inscription : | du 12 juin au 4 juillet 2012 |
| Période de dépôt des dossiers | du 12 juin au 12 juillet 2012 |
| Date limite de retour des dossiers | 12 juillet 2012 |
| Épreuves d'admissibilité | 12 février 2013 |
| Épreuves d'admission | 22 et 23 avril 2013 |
| Publication des résultats | 24 avril 2013 |

POSTES :

| | ORGUE |
|----------------|--------------|
| Externe | 12 |
| Interne | 3 |
| TOTAL | 15 |

INSCRIPTIONS :

Les candidats avaient jusqu'au 15 janvier 2013 (date décidée de manière nationale) pour compléter leurs dossiers.

| | Externe | Interne | Total |
|---|-----------|----------|-----------|
| Dossiers reçus | 25 | 10 | 35 |
| Dossiers refusés | 0 | 1 | 1 |
| Dossiers incomplets à la clôture des inscriptions | 5 | 3 | 8 |
| ADMIS A CONCOURIR | 20 | 6 | 26 |

Pour le concours externe, 5 candidats ont saisi la commission d'équivalence de diplôme en amont des inscriptions, et 1 candidat a été invité à saisir cette commission.

Pour le concours interne, 3 candidats ont saisi la commission d'équivalence de diplôme en amont des inscriptions, et 1 candidat a été invité à saisir la commission.

Au final : un candidat n'a pas pu fournir de décision de la DGCL, qui n'a pas rendu de décision à temps.

Profil des candidats admis à concourir :

Sexe : 13 hommes / 13 femmes

Age : > 40 ans : 8 candidats entre 30 et 40 ans : 16 candidats < 30 ans : 2 candidats

Origine géographique : Ile de France : 9 candidats PACA : 2 candidats Midi-Pyrénées : 2 candidats

Poitou-Charentes : 1 candidat Franche-Comté : 1 candidat Languedoc-Roussillon : 1 candidat

Bretagne : 1 candidat Centre : 1 candidat Lorraine : 2 candidats Nord : 5 candidats

Alsace : 1 candidat

Les candidats du concours interne avaient la possibilité de participer à une épreuve facultative de langue étrangère. 3 candidats ont choisi de passer l'anglais, et 1 candidat a choisi de passer l'allemand.

JURY :

Le jury du concours comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires (un professeur d'enseignement artistique, un représentant de la CAP A, un représentant du CNFPT), et personnalités qualifiées.

Le jury a disposé de consignes précises ainsi que des notes de cadrage (également envoyées aux candidats avant chaque épreuve).

NATURE DES ÉPREUVES ET ANALYSE DES RÉSULTATS :

Admissibilité :

Examen du dossier individuel du candidat, constitué au moment de son inscription.

Ce dossier comprend obligatoirement la justification que l'intéressé a suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant spécialisé d'enseignement artistique ou obtenu l'un de ces diplômes, son curriculum vitae et une présentation écrite, de vingt pages dactylographiées au maximum, de son expérience antérieure et de son projet pédagogique (coefficient 2).

Le jury a étudié les dossiers des candidats admis à concourir. Seul un candidat n'a pas été déclaré admissible à l'issue de cette épreuve.

La consigne principale était de proposer un dossier professionnel de 20 pages maximum dactylographiées.

Les annexes étaient refusées dans un souci de gain de temps notamment, puisqu'il a été décidé en réunion nationale de ne pas écouter les supports audios et vidéos. L'autre raison principale de ce refus d'annexe était de juger la capacité des candidats à faire une sélection pertinente de ses expériences artistiques notamment.

Autre consigne importante : le dossier devait comporter un curriculum vitae, et proposer un projet pédagogique personnel (et non celui d'un établissement).

Dans l'ensemble, ces consignes ont été relativement respectées. Certains dossiers dépassaient les 20 pages, et les candidats ont donc été sanctionnés de 2 points pour cela.

Un dossier ne comportait aucun CV, et un projet pédagogique assez succinct. Pour ces raisons, ce candidat n'a pas eu la moyenne, qui aurait pu lui permettre d'être admissible.

Certains dossiers ont fait l'objet de débat au sein du jury, et la décision collégiale a été de laisser une chance à ces candidats de montrer ce dont ils étaient capables lors de l'épreuve pédagogique et de l'entretien face au jury.

Les notes s'échelonnent de 8 à 16 sur 20.

⇒ Le seuil d'admissibilité a été fixé à 10 sur 20.

Admission :

Interne

1°- Une épreuve pédagogique, en présence d'un ou de plusieurs élèves de troisième cycle. L'épreuve débute par une démonstration instrumentale et pédagogique d'une œuvre ou d'un ou plusieurs extraits d'œuvre, choisis par les correcteurs dans le programme imposé au candidat lors de son inscription au concours (le programme sera fourni courant octobre, après consultation des conservatoires partenaires).

Cette prestation est suivie d'un cours portant en partie sur l'œuvre ou un extrait d'œuvre interprété.

(durée totale de l'épreuve : 35 minutes, dont 15 minutes au maximum pour la démonstration instrumentale et pédagogique ; coefficient : 4)

5 candidats ont été convoqués pour l'épreuve pédagogique à la Cathédrale de Nantes, le mardi 23 avril (matin)

Ces candidats ont eu la possibilité de se familiariser avec le Grand Orgue de la Cathédrale de Nantes, le lundi 22 avril 2013, à raison de 2h chacun.

Les notes s'échelonnent de 8 à 15,5 sur 20.

2°- Un entretien au cours duquel le candidat présente un exposé sur la manière dont il envisage l'exercice des fonctions auxquelles il postule et pendant lequel est appréciée son aptitude à les exercer (durée : 20 minutes ; coefficient : 2)

5 candidats ont été convoqués pour l'entretien avec le jury au Centre de Gestion de Loire-Atlantique (l'après-midi).

Le jury a relevé quelques lacunes des candidats concernant les connaissances de l'environnement territorial.

Les notes s'échelonnent de 8 à 17 sur 20.

3°- En outre, les candidats déclarés admissibles peuvent subir une épreuve d'admission commune à toutes les disciplines de la spécialité musique consistant en **une épreuve orale facultative de langue** portant sur la traduction, sans dictionnaire, d'un texte anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne, selon le choix du candidat exprimé au moment de l'inscription, et suivie d'une conversation (préparation : 15 minutes ; durée de l'épreuve : 15 minutes ; coefficient : 1)

Seuls les points excédant la note 10 à cette épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement à l'admission.

3 candidats avaient choisi de passer l'épreuve facultative en anglais, et 1 candidat avait choisi de passer l'allemand. Ils ont été convoqués le lundi 22 avril 2013 au Centre de Gestion de Loire-Atlantique (même jours que les répétitions pour l'épreuve pédagogique, afin d'éviter un déplacement supplémentaire aux candidats).

Chaque candidat a été reçu par un jury de 2 spécialistes.

Le candidat ayant choisi l'allemand a gagné 7 points, et un des candidats ayant choisi l'anglais a obtenu 1 point en plus.

⇒ Le seuil d'admission a été fixé à 10 sur 20.

Externe

Le concours externe pour le recrutement des professeurs d'enseignement artistique de classe normale, spécialité musique, doit permettre au jury d'apprécier les compétences et les qualités du candidat, après examen du certificat d'aptitude dont il est titulaire, ainsi que des titres et pièces dont il juge utile de faire état, portant sur la discipline choisie par le candidat lors de son inscription.

L'entretien avec le jury doit permettre d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leurs aptitudes à exercer leur profession dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emplois (durée : 30 minutes)

Cette épreuve s'est déroulée le lundi 22 avril au Centre de Gestion. 20 candidats étaient convoqués. Chacun d'entre eux a été reçu par 3 membres du jury (un représentant de chaque collège).

Les notes s'échelonnent de 12 à 17,5 sur 20.

⇒ Le seuil d'admission a été fixé à 14.5 sur 20.

Résultats

Les résultats d'admission ont été communiqués le vendredi 26 avril 2013 sur le site www.cdg44.fr.

Les candidats non admis ont reçu un courrier leur notifiant leur non admission et leurs notes.

Les lauréats ont reçu un courrier leur notifiant leur succès, accompagné d'un relevé de notes.

La liste d'aptitude a été établie le 13 mai 2013 (valable jusqu'au 12 mai 2014 avec possibilité de 2 renouvellement, soit jusqu'au 12 mai 2016).

PROFIL DES LAURÉATS :

Moyenne d'âge des lauréats : 37 ans

Sexe : 8 hommes / 7 femmes

Origine géographique : le de France : 5 lauréats

Midi-Pyrénées : 2 lauréats

Languedoc-Roussillon : 1 lauréat

Bretagne : 1 lauréat Centre : 1 lauréat

Lorraine : 2 lauréats

Nord : 3 lauréats

CONCLUSION :

| | POSTES | LAUREATS |
|----------------|---------------|-----------------|
| Externe | 12 | 13 |
| Interne | 3 | 2 |
| TOTAL | 15 | 15 |

Il a fallu consacrer plusieurs mois à la conduite de cette opération, période pendant laquelle le service concours du Centre de Gestion de Loire-Atlantique a fait son maximum pour accueillir les candidats et les membres du jury dans les meilleures conditions possibles.

Il est également important de préciser que le professionnalisme des membres du jury a contribué au bon déroulement de ce concours.

Fait à Nantes, le 23 juillet 2013

Le Président de jury,



Philip SQUELARD